



## Arreter contrat karis formation

Par **jesse88230**, le **09/03/2017** à **16:00**

Bonjour,

Voila je suis inscrite chez Karis Formation depuis maintenant 5 mois,

Mon homme n'ayant plus de travail et ne touchant même pas de chômage je me retrouve a payer seul loyer etc.

J'ai donc décider d'arrêter ma formation car je n'est plus les moyens de payer, hors ont me répons que je doit payer 1000 euros pour pouvoir l'arrêter!!

Mais je n'ai pas du tout les moyens et avec tout ce que j'ai lue je m'inquiète fortement pour la suite des événement.

Des amies mon parler de la loi chatel ou hamon pour m'aider mais cela va t'il réellement m'aider et existe t'il des recours autre pour pouvoir l'arrêter sans payer?? et des personne on telle réussi a sortir de la?

en vous remerciant d'avance pour votre aide

Par **jesse88230**, le **09/03/2017** à **19:58**

je me suis rendu compte que je n'avais ni reçu le contrat de formation en deux exemplaires Ni le contrat de crédit à la consommation,

Par contre je ne me souviens plus de comment j'ai signer le contrat mais je me souviens que beaucoup de démarche était faites sur internet.

Le faite de ne pas avoir ses dossiers peuvent il m'aider dans ma lettre de résiliation?

Je vous en supplie aider moi ..